

## FCPI – FIP Comment Souscrire

Toute décision d'investissement doit être prise après consultation du prospectus d'information.

### Etape 1 : Bulletin de souscription à compléter

- Remplir la partie état civile,
- Modifier les frais d'entrée suivant les indications transmises par email ou téléphone,
- Nombre de parts et montant de la souscription (nombre entier),

#### Encadrement des frais et commissions

- le montant de votre souscription (MS) en multipliant le nombre de parts par son prix ;
- le taux de droits d'entrée (TDE) appliqué ;
- le montant des droits d'entrée (MDE) en € (en multipliant le montant de votre souscription par le taux de droits d'entrée appliqué) ;
- le montant total de votre souscription (MT) en additionnant les droits d'entrée au montant de votre souscription.

- Récépissé « délai de réflexion » daté et signé,
- Mention manuscrite « lu et approuvé » ou autre.

### Etape 2 : Ordre de votre chèque

- Votre(vos) chèque(s) doit(vent) être à l'ordre mentionné dans le(s) bulletin(s) de souscription incluant les frais d'entrée (pas de chèque à notre ordre).

### Etape 3 : Domiciliation des parts

- Vous n'avez pas à ouvrir de compte titres. Toutefois, si vous choisissez la domiciliation des parts sur un autre compte titres que celui proposé par le dépositaire, joignez un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Domicilier les parts sur votre compte titre habituel engendrera des frais (droits de garde).

### Etape 4 : Fiche de connaissance client

- Renseignez, datez et signez la fiche de connaissance client

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les FCPI et/ou FIP avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.

### Etape 5 : Document à joindre

- Le dossier de souscription (si vous avez imprimé le bulletin de souscription : l'exemplaire original).
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, échéancier gaz, taxe d'habitation...) de moins de 3 mois
- Chèque.
- Fiche de connaissance client.

### Etape 6 : Envoyez votre dossier complet de souscription à :

**FCPI-enligne.com / DCGA**  
**47 rue Poterne**  
**21200 BEAUNE**

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION - PARTS A

## FCPI Vatel Santé 3

Fonds commun de placement dans l'innovation

Article L.214-30 du Code monétaire et financier

Agrément AMF du 4 octobre 2011

Code ISIN : FR0011091792

Cachet du conseiller :

**FCPI-enligne.com / DCGA**  
**47 rue Poterne 21200 BEAUNE**  
**Tél : 0 810 501 200**

## ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

### TITULAIRE

M.  Mme.  Mlle

Nom \_\_\_\_\_

Nom (de jeune fille) \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Dept \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Téléphone 2 \_\_\_\_\_

Email (obligatoire) \_\_\_\_\_

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FCPI Vatel Santé 3 ainsi qu'une information ponctuelle sur les prises de participation réalisées.

Je suis déjà souscripteur d'un fonds géré par Vatel Capital à qui j'ai déjà transmis la copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Je n'ai donc pas besoin de transmettre ces éléments une nouvelle fois (sauf en cas de changement d'adresse). (Cocher la case le cas échéant).

Les informations recueillies sont régies par la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978. Elles seront utilisées pour les besoins de la gestion des services souscrits et sont destinées, à cette fin, à Vatel Capital ainsi qu'à ses prestataires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de modification des informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement à des fins de prospection. Ces droits peuvent être exercés à tout moment, notamment auprès de Vatel Capital. Vous êtes informés que ces informations ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

## RECEPISSE relatif au délai de réflexion prévu à l'article L. 341-16 du Code Monétaire et Financier

Dans le cas du démarchage, je certifie :

- Que le démarcheur m'a proposé la souscription de parts du FCPI Vatel Santé 3 après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage<sup>(1)</sup> est effectué ;
- Que le démarcheur m'a remis le document « Informations clés pour l'investisseur », la plaquette commerciale et la note fiscale du FCPI Vatel Santé 3 dont je certifie avoir pris connaissance, et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part auprès de la Société de Gestion ;
- Que le démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI Vatel Santé 3 et la période de blocage des parts ;
- Que le démarcheur a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des marchés financiers figurant dans le document « Informations clés pour l'investisseur », dont je certifie avoir pris connaissance ;
- Que le démarcheur m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- Que le démarcheur m'a informé, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ;
- Que le démarcheur m'a informé que la loi applicable à la souscription des parts du FCPI Vatel Santé 3 est la loi française.

**En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ci-après ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé relatif au délai de réflexion.**

Je reconnais (cocher l'une des deux cases ci-dessous) :

Avoir souscrit des parts du FCPI Vatel Santé 3 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier(1) tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) et avoir pris connaissance du document « Informations clés pour l'investisseur » du FCPI.

Avoir été démarché ce jour par (ci-après dénommé le « Démarcheur ») :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nom de la Société \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle \_\_\_\_\_

Numéro d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France



Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

**Signature obligatoire**  
du souscripteur

## SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au FCPI Vatel Santé 3 dans les conditions suivantes :

**2%**

(I) Montant de la souscription* (€)	(II) Montant des droits d'entrée <del>X</del> % du montant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
_____ euros	_____ euros	_____ euros

\* Souscription minimale de 1 000 € (hors droits d'entrée)

<sup>(1)</sup> Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

## MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)

La société de gestion a vocation à investir au moins 0,0015 % (SM) de la souscription dans le fonds dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : Remboursement à hauteur de 100 % du nominal des parts A et B (RM).

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20 %
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,0015 %
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM)	Remboursement du nominal des parts A et des parts B à hauteur de 100 %

## REGLEMENT / LIVRAISON

Je verse ce jour, par chèque à l'ordre de FCPI Vatel Santé 3 un montant de (somme en toutes lettres) :

€

pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription.

Je souhaite que les parts A souscrites soient livrées (cocher la case correspondante) :

- en nominatif pur à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (pas de droits de garde).
- sur mon compte titres (joindre impérativement le RIB du compte titres) dont j'indique le numéro ci-dessous.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte titres	Cl. RIB
-------------	--------------	-------------------------	---------

Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

## ENGAGEMENT

### Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques au FCPI, je déclare :

- être fiscalement domicilié en France ;
- ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds à aucun moment, ni plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts ;
- m'engager à conserver les parts acquises pendant 5 ans au moins à compter de leur souscription s'agissant de la réduction d'IRPP et de l'exonération d'imposition des gains, prévues aux articles 199 terdecies-0 A et 163 quinquies B du CGI.

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de du document « Informations clés pour l'investisseur », de la brochure et de la note fiscale relatifs au FCPI Vatel Santé 3 ( joints au bulletin de souscription). En application de l'article L.214-24 du CMF, la souscription emporte acceptation du règlement du FCPI Vatel Santé 3 dont un exemplaire est tenu à ma disposition.

Fait à : \_\_\_\_\_  
le : \_\_\_\_\_  
En 3 exemplaires, dont l'un m'est remis pour envoi aux services fiscaux accompagné de l'attestation fiscale.  
**Signature du souscripteur**  
précédée de la mention « lu et approuvé »

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Montant de la souscription dans le fonds	Montant de souscription dans le fonds, hors droits d'entrée, exprimé en euros	(MS)	_____ €
(2) Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le fonds correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.	(TMDE)	5%
(3) Taux de droits d'entrée appliqué	Pourcentage du montant de la souscription dans le fonds correspondant à des droits d'entrée, effectivement prélevé lors de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur. Il ne peut excéder le taux maximal de droits d'entrée (TMDE).	(TDE)	_____ <b>2%</b> _____ %
(4) Montant des droits d'entrée	Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription	(MDE) = (MS) * (TDE)	_____ €
(5) Montant versé de la souscription initiale totale	Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros	(MT) = (MS) + (MDE)	_____ €

2° mention à compléter :

Je verse un montant de souscription initiale totale de \_\_\_\_\_ euros [montant figurant en ligne (5) du tableau ci-dessus,

qui comprend un montant de droits d'entrée de \_\_\_\_\_ euros [montant figurant en ligne (4) du tableau ci-dessus].

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,69 %.

Ce TFAM maximal gestionnaire et distributeur (TMFAM\_GD) se décompose en :

- frais et commissions de gestion, à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,83 % (TMFAM\_G), calculé en moyenne annuelle sur la durée de vie du fonds ;
- frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,86 % (TMFAM\_D), calculé en moyenne annuelle sur 10 ans (N). Au-delà de cette durée (N), aucuns frais de distribution ne pourront être prélevés.

Les sigles entre parenthèses correspondent à des valeurs dont le mode de calcul est précisé dans les lignes correspondantes du tableau intitulé 'Encadrement des frais et commissions de placement et de gestion', présenté au sein du DIC1 du fonds.

## AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 ans et 8 mois à compter de la date de constitution, prorogeable un an (soit au plus tard jusqu'au 31 août 2018), sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Informations clés pour l'investisseur ».

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 31 mai 2011, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible	Date d'atteinte de 50 % du quota éligible	Date d'atteinte de 100 % du quota éligible
FCPI France Santé 1	31 décembre 2008	87,3 %	31 août 2010	31 mars 2011
FCPI Vatel Santé 2	22 décembre 2010	33,7 %	31 mars 2012	30 novembre 2012

Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L.533-4 du code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette fiche est couverte par le secret professionnel (article L.511-33 du code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'INVEST-enligne. Ce questionnaire a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans FCPI et/ou FIP avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.

Nom : .....

## IDENTIFICATION DU CLIENT

Nom de Jeune Fille : .....

Mr     Mme     Mlle

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Situation familiale :     Célibataire     Marié(e)     Divorcé(e)     Veuf/veuve     Pacsé(e)

Situation profes :     Salarié     Chef d'entreprise     Profes. libérale     Retraité  
 Artisan     Etudiant     Autre

Situation Fiscale     Résident Fiscal     Non Résident Fiscal

## SITUATION PATRIMONIALE

Etes vous assujetti à l'ISF ?     Oui     Non

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?     Oui     Non

Part du portefeuille de valeurs mobilières dans votre patrimoine total :

Inférieure à 5%     Entre 5% et 10%     Entre 10% et 25%     Entre 25% et 50%     Supérieure à 50%

Part des titres non cotés et des parts de FCPI / FIP / FCPR dans ce portefeuille de valeurs mobilières :

Inférieure à 5%     Entre 5% et 10%     Entre 10% et 25%     Entre 25% et 50%     Supérieure à 50%

## EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier avec un conseiller financier ?     Oui     Non

Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier sans conseiller financier ?     Oui     Non

Déleguez- vous la gestion de tout ou partie de votre portefeuille de valeurs mobilières?     Oui     Non

Quels instruments financiers entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées     Actions non cotées     OPCVM actions     OPCVM obligataires     OPCVM monétaires  
 FCPI     FIP     FCPR allégé     FCPR agréé Autres     SOFICA

## OBJECTIFS POURSUIVIS

Réduction fiscale  
 Recherche d'un profit important à long terme (en contrepartie d'un risque important encouru sur le capital)  
 Diversification de votre portefeuille  
 Autre (précisez) : .....

Un investissement FCPR / FCPI / FIP comporte un risque en capital, êtes-vous prêt à accepter ce risque ?     Oui     Non

Je reconnais avoir pris connaissance du prospectus AMF des FCPR et/ou FCPI et/ou FIP. Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de FCPI et/ou FIP.

Fait à ..... le .....

Signature du client